

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

COMPTES RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALLUYES, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Etaient présents : Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES-, Mr Pierre BENOIT -ALLUYES-, Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-, Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-, Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-, Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-, Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-, Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL-, Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-, Mr Denis LECOIN -BOUVILLE-, Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-, Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-, Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-, Mr Bernard GOUIN -FLACEY-, Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Christophe LINGET -MESLAY LE VIDAME-, Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-, Mr Alain ROULLEE -MORIERS-, Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-, Mr Joël LAMY -PRE ST EVROULT-, Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-, Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-, Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-, Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-, Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-, Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN-, Mr Eric DELAHAYE -VITRAY EN BEAUCE-.

Absents : Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr BILLARD, Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr LAMY, Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme BORDES, Mr Michel BOISARD -BONNEVAL-, Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-, Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme FRICHOT, Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme GOUSSARD, Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- donne pouvoir à Mr BEAUREPERE, Mr David LECOMTE -DANGEAU- donne pouvoir à Mr IMBAULT, Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-, Mr Fernando TEIXEIRA -SANCHEVILLE-.

Secrétaire de séance : M. .MERCUZOT

Date de la convocation : 10 novembre 2016

SECRETARE DE SEANCE

Monsieur Bernard MERCUZOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du 27 octobre dernier est approuvé par 33 voix pour et 4 contre (Madame RIVERAIN, Messieurs ROULLEE, MAGNE et GIRARD).

- Madame RIVERAIN souhaite qu'il soit précisé, en ce qui concerne l'achat des véhicules, qu'une délibération de régularisation devait entériner cette décision et que le Président demanderait l'avis du Sous-Préfet.
- Monsieur ROULLEE précise qu'il s'est abstenu pour les remboursements de salaires par la Ville de Bonneval, précisant que ceux-ci auraient dû être versés par douzièmes afin d'éviter une avance de trésorerie par la Communauté de Communes. Il rappelle sa demande d'un tableau détaillé du personnel. Il estime également que le calcul des compensations est contraire à l'esprit communautaire et devrait être revu.
- Monsieur MAGNE estime que le compte-rendu est trop succinct.

Pour l'ensemble des délibérations proposées au conseil communautaire, les délégués des communes de Vitray-en-Beauce et de Meslay-le-Vidame ne prennent pas part au vote, souhaitant quitter la Communauté de Communes du Bonnevalais

PRIX DE L'EAU

Le Vice-Président en charge de l'Eau présente au Conseil Communautaire le bilan financier soumis à la Commission Eau du 11 octobre dernier. Cet avant-projet de budget fait ressortir un besoin à financer de 680 184 € pour l'année 2017. La consommation des communes est de l'ordre de 1 000 000 m³.

Le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de fixer le prix du m³ pour les années 2017 et 2018 à 0.68 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide de fixer le prix de l'eau pour les années 2017 et 2018 à 0.68 € HT le vote par 30 voix pour et 3 voix contre (Messieurs ROULLEE et MAGNE et Madame RIVERAIN) (2 communes souhaitant quitter la Communauté de Communes, Vitray-en-Beauce et Meslay-le-Vidame, qui ne prennent pas part au vote)

DEMANDE D'EMPRUNT PISCINE

Le Vice-Président en charge de la Piscine rappelle au Conseil Communautaire qu'il était prévu depuis le début du projet de faire un financement pour l'investissement à hauteur de 4 500 000 €. Actuellement seulement 2 500 000 € ont été débloqués :

- 1 000 000 € au Crédit Mutuel,
- 1 500 000 € à la Caisse des dépôts.

Afin de finaliser le financement, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 2 000 000 €. Cinq banques ont été consultées :

- Crédit Mutuel,
- Caisse d'Épargne,
- Crédit Agricole,
- Caisse des Dépôts et Consignations,
- La Banque Postale.

Seule la Caisse d'Épargne a répondu et propose 2 000 000 € au taux fixe de 1.46 % sur 30 ans.

Le Conseil communautaire vote à l'unanimité ce prêt.

CLOTURE D'UN TERRAIN ZONE D'ACTIVITES

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'un terrain de 6 000 m² a été vendu à une société au prix de 15 € le m². Celle-ci demandait à ce que la Communauté de Communes lui vende ce terrain au prix de 10 € le m², la négociation ayant été entamée avant le changement de prix. Au cours de cette réunion, certains élus avaient émis le souhait d'apporter une aide à cette entreprise.

Le Président propose que la Communauté de Communes prenne en charge la clôture de ce terrain. Un devis a été établi par les Clôtures Dunoises pour un montant de 25 978 € HT soit 4.33 € du m² compte tenu des 6 000 m² vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, considérant que cela peut créer un précédent, ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

GRATIFICATION STAGIAIRE DE PLUS DE DEUX MOIS

Le Vice-Président en charge de l'Enfance informe le Conseil Communautaire qu'une stagiaire en formation d'éducatrice de jeunes enfants est à la Communauté de Communes pour une période de 16 semaines. Les stagiaires de plus de deux mois doivent être rémunérés ; le barème est de 3.60 € de l'heure, soit 126 € par semaine et un total de 2 016 € pour la durée totale du stage qui se terminera le 10 mars 2017.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette rémunération pour la stagiaire.

ATTRIBUTION DES MARCHES

Constat d'huissier pour les chemins communaux avant les travaux de réalisation de sondages pour la recherche en eau dans le secteur Est

Le Vice-Président en charge de l'Eau informe qu'il convient de procéder au constat des chemins communaux sur les communes de Moriers et Pré-Saint-Evroult (Bonneval ne souhaitant pas qu'un constat d'huissier soit fait sur son territoire) avant les travaux de réalisation de sondages et de forages pour la recherche en eau dans le secteur Est. Une consultation a été lancée auprès de 3 huissiers. La Commission d'attribution des marchés, réunie le 8 novembre 2016 à 8h00, a émis un avis favorable à l'offre du cabinet DERUELLE, FENOLLI-REBELLATO, ROQUES pour un montant de 300 € HT, soit 382,24 € TTC (pour un temps estimé de 1h30).

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'offre du cabinet d'huissiers DERUELLE, FENOLLI-REBELLATO, ROQUES.

ENGAGEMENT POUR RELANCER LA DUP

Le Vice-Président en charge de l'Eau informe le Conseil Communautaire que, suite à la décision de la Cour administrative d'appel de Nantes d'annuler l'arrêté de DUP du captage des Prés Nolleys, la Communauté de Communes du Bonnevalais doit reprendre la procédure de DUP. Un planning a été établi par l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur ROULLEE demande un débat sur le rejet de l'arrêté du Préfet. Le Vice-Président et le Président déclarent assumer leur responsabilité dans cette affaire et considèrent qu'il est nécessaire d'avancer. Le Vice-Président indique que l'Agence de l'Eau prendra en charge le coût de cette enquête à hauteur de 60 %.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire s'engage à reprendre la procédure de DUP pour le captage des Prés Nollets selon le planning et les modalités définis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) par 32 voix pour et 1 abstention (Mr ROULLEE) (2 communes souhaitant quitter la Communauté de Communes, Vitray-en-Beauce et Meslay-le-Vidame, qui ne prennent pas part au vote).

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président expose au Conseil Communautaire que, pour une bonne administration, il convient de lui déléguer certaines compétences.

Conformément au terme de l'article L2121-29 du CGCT : « Le Conseil Communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes »

C'est donc d'une compétence générale dont est investi le Conseil Communautaire pour délibérer des affaires communautaires. Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité pour des motifs de bonne administration, et afin de ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil Communautaire avec des points relevant de la gestion quotidienne, le Conseil Communautaire a la possibilité de déléguer au Président un certain nombre de ses pouvoirs. Ces pouvoirs qui peuvent ainsi être délégués en tout ou partie par le Conseil Communautaire au Président pour la durée de son mandat figurent à l'article L2122-22 du CGCT.

Il est proposé de donner au Président diverses délégations afin de pouvoir faire avancer certains dossiers le plus rapidement possible.

Le Président souhaitant que les délégations lui soient données à l'unanimité du Conseil Communautaire, il en résulte qu'aucune délégation ne lui est donnée.

LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CANALISATIONS POUR LA 1^{ÈRE} TRANCHE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION ET D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE.

Le Vice-Président en charge de l'Eau propose au Conseil Communautaire de lancer le marché de travaux de canalisations pour la 1^{ère} tranche de travaux d'alimentation et d'interconnexion en eau potable. Cette 1^{ère} tranche de canalisations permettra de relier l'antenne sud-est Dancy – St Maur sur le Loir – Villiers St Orien à l'usine de production d'eau potable.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer le marché de travaux de canalisations pour la 1^{ère} tranche de travaux d'alimentation et d'interconnexion en eau sous réserve des remarques de la Commission Eau. Il charge le Président de faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Président propose les modifications suivantes sur les budgets :

Budget 405 : Enfance

D 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2 800.00 €
D 2313	Constructions	- 2 390.00 €
R 7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	+ 410.00 €
D 023	Virement à la section d'investissement	+ 410.00 €
R 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 410.00 €

Budget 406 : Activités économiques Lotissement

D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 350.00 €
D 605	Achats de matériel, équipement et travaux	- 350.00 €

Le Conseil à l'unanimité accepte ces décisions modificatives.